

Cahier des Charges

Rallye F.V.J.C.

1.	Introduction.	
1.1.	Dispositions préliminaires (voir Statuts de la F.V.J.C.)	2
1.2.	Prestations à observer par la Société Organisatrice	2
2.	Commission du Rallye.	
2.1.	Commission du Rallye	3
2.2.	Subsistance	3
3.	Rallye.	
3.1.	Date du Rallye	4
3.2.	Rallye motorisé, le matin	4
3.3.	Rallye pédestre, l'après-midi	4
4.	Finances.	
4.1.	Finance d'inscription	5
4.2.	Participation	5
4.3.	Palmarès	5
4.4.	Challenge	5
5.	Locaux.	
5.1.	Chancelleries	6
5.2.	Local de Fête	6
5.3.	Place de Parc	6
6.	Matériel.	
6.1.	Matériel fourni par la Commission du Rallye.	7
6.2.	Matériel à fournir.	7
7.	Personnel.	
7.1.	Personnel à fournir	8
8.	Partie Officielle.	
8.1.	Partie officielle	9
9.	Cortège.	
9.1.	Cortège	10
10.	Conclusion.	
10.1.	Validité.	11
10.2.	Conclusion.	11

Annexes: Assurances
 Directives C.C.

- comment diminuer frais déplacements ?
- " " " photocopies (photocopiese ?)
- chaque membre doit remplir lui-même sa feuille de débours

1. Introduction.

1.1 Dispositions préliminaires (v. Statuts F.V.J.C.).

Le Rallye F.V.J.C. est attribué par l'assemblée générale.

L'organisation du Rallye est du ressort de la Commission du Rallye.

La F.V.J.C. ainsi que la Commission du Rallye ne participent ni au bénéfice, ni au déficit.

1.2 Prestations à observer par la Société Organisatrice.

Publicité par affiches et communiqué de presse.

Insérer articles et/ou publicité dans le journal F.V.J.C. pour le minimum fixé annuellement par le C. C.

Demander **par écrit** les 100 exemplaires gratuits au responsable du journal F.V.J.C. ainsi que les 100 exemplaires qui contiennent le compte rendu du rallye. Les exemplaires supplémentaires seront facturés 1.-/ex.

Invitations aux personnalités officielles (voir directives C.C.).

Invitation à la presse.

Désigner un major de table pour recevoir les invités et organiser la partie officielle.

Fournir une tribune officielle.

Prévoir un parcours pour le cortège (facultatif) et un endroit pour le verre de l'amitié.

Prévoir un signe distinctif pour les membres de la Commission du Rallye et ses aides.

Livret de fête conseillé comme appui financier pour la manifestation.

Acheter des verres souvenirs.

2. Commission du Rallye.

2.1 Commission du Rallye.

La Commission du Rallye est une Commission permanente de la F.V.J.C.
Elle est composée de sept membres nommés par le C.C.
Son rôle est d'organiser le Rallye, de s'occuper des bulletins d'inscriptions et du classement.
Elle surveille le palmarès et les prix.
Elle peut avoir recours à des aides.

2.2 Subsistance.

La Commission du Rallye ainsi que ses aides sont à la charge de la Société Organisatrice pour le déjeuner (café, éventuellement croissant ou tartine).
Le repas de midi ainsi que le banquet officiel.
Les boissons en dehors des repas sont à la charge de chacun.

3. Rallye.

3.1 Date du Rallye.

Voir page 13 des Statuts de la F.V.J.C.

3.2 Rallye motorisé, le matin.

La Commission du Rallye s'occupe du parcours, du questionnaire ainsi que des jeux.

3.3 Rallye pédestre, l'après-midi.

La Société Organisatrice nommera un responsable pour le parcours de l'après-midi, et son nom sera communiqué à la Commission du Rallye.

La Société Organisatrice doit préparer un tracé pour le parcours pédestre de l'après-midi.

Les changements de direction seront signalés par des flèches bleues pour une direction et rouges pour l'autre direction

Ces flèches seront peintes sur le sol afin d'éviter que des petits malins les déplacent....

Elle doit aussi organiser 2 jeux pour l'après-midi et en assurer le bon déroulement (personnel, matériel, etc.).

Le parcours et les jeux seront testés au minimum un mois avant la Fête par la Commission du Rallye.

La Société Organisatrice installera une buvette à mi chemin du parcours.

Le responsable du parcours de l'après-midi s'occupe de fixer les panneaux mis à disposition par la Commission du Rallye.

Ces panneaux seront posés en fin de matinée avec un membre de la commission du rallye.

4. Finances.

4.1 Finance d'inscription.

La finance d'inscription est fixée par le C.C., sur proposition de la Commission du Rallye. Elle est actuellement de 25.- par équipage.

Elle comprend uniquement la participation au Rallye.

La finance d'inscription est encaissée par la Société organisatrice.

Pour ce faire, elle donnera au Président de la Commission du Rallye toutes les indications nécessaires (N° de C.C.P., Compte bancaire, etc.) afin de les faire figurer sur le bulletin d'inscription.

Le 80% du montant total des inscriptions sera restitué en prix pour un quart des équipes inscrites.

Exemple:

100 équipages à 25.-, soit 2500.- dont 500.- (20%) à la sté organisatrice
et 2000.- (80%) réparti aux 25 premiers (env. 1/4 des équipes) .

Les prix offerts ne seront pas décomptés dans le 80%.

Seuls les prix achetés (quittance) seront comptés dans les 80%.

Le 20% du montant total des inscriptions (équipages classés) reste propriété de la société organisatrice.

4.2 Participation.

Un montant forfaitaire de 2500.- sera versé au Caissier Central de la F.V.J.C.

4.3 Palmarès.

La société est libre de compléter la planche des prix. (Offert en partie par les commerçants de la région.)

4.4 Challenge.

Le challenge "1er Rang" est fourni par la Commission du Rallye.

Le challenge "Meilleur parcours pédestre" a été offert par "Gilles Cornut".

Les channes 1ère, 2ème et 3ème place sont fournis et payés par la sté organisatrice

5. Locaux.

5.1 Chancellerie.

La Société Organisatrice mettra à disposition un local pour l'informatique.

Ce local doit être:

- isolé du reste de la salle.
- équipé d'une porte avec serrure.
- préparé avec une surface de travail pour 4 personnes (tables et chaises).
- équipé avec 3 prises 220 Volt sous la surface de travail.
- prêt le jour avant le Rallye.

La Société Organisatrice mettra à disposition un local pour l'équipe chargée de la correction.

Ce local doit être:

- isolé du reste de la salle.
- équipé d'une porte avec serrure.
- préparé avec une surface de travail pour 10 personnes (tables et chaises).

5.2 Local de Fête.

Cantine, battoir, grande salle, etc. qui accueillera bals, repas, départs du matin et de l'après-midi, partie officielle.

Le local de fête sera équipé d'une SONORISATION adéquate, assez puissante, aussi bien pour les départs du Rallye que pour la partie officielle.

Un responsable de la sonorisation sera nommé.

Ses coordonnées seront transmises au Président de la Commission du Rallye.

5.3 Place de Parc.

Des places de parc seront aménagées à proximité du local de fête.

Des places de parc seront réservées et accessibles en tout temps par la Commission du Rallye.

6. Matériel.

6.1 Matériel fourni par la Commission du Rallye.

Chronomètres.

Chevillères.

Plaque pour écrire (sous-main).

Dossards.

6.2 Matériel à fournir.

Une moto maximum 125 cm³ ou un vélo-moteur pour l'après-midi. (Ce véhicule pourra être utilisé par le responsable du parcours de l'après-midi pour poser les panneaux)

La Société Organisatrice installera un panneau à l'entrée de la cantine pour y afficher les numéros d'équipage le matin, ainsi que les résultats après la partie officielle.

7. Personnel.

7.1 Personnel à fournir.

La Société Organisatrice s'occupera des 2 jeux de l'après-midi.

Sur demande de la Commission du Rallye, au minimum 1 mois avant le Rallye, la Société Organisatrice mettra d'autres personnes à disposition.

La Société Organisatrice mettra à disposition 2 demoiselles d'honneur pour la remise des prix.

La Société Organisatrice mettra à disposition 8 personnes pour la correction des épreuves.

8. Partie Officielle.

8.1 Partie officielle.

La partie officielle se déroule le dimanche vers 18 heures, après le banquet.
Elle se déroule sous la responsabilité du Major de Table.
Elle ne devra en aucun cas débiter sans le feu vert du Président de la Commission du Rallye.

9. Cortège.

9.1 Cortège.

L'organisation d'un cortège n'est pas obligatoire.

Si un cortège est prévu, les directives du Délégué du C. C. sont à appliquer.

La verrée, traditionnellement offerte par la Municipalité, sera servie après la partie officielle ou après le cortège.

10. Conclusion.

10.1 Validité.

Ce Cahier des Charges entre en vigueur de suite et annule les précédents.
Il sera mis à jour chaque fois que cela s'avère nécessaire.

10.2 Conclusion.

La Commission du Rallye se tient à disposition pour tout renseignement.
La commission du Rallye souhaite bonne chance aux organisateurs et les remercie par avance pour leur collaboration.

Février 1996